Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 081-218102895-20251013-DCCAS202510131-AU

DEPARTEMENT DU TARN **REPUBLIQUE FRANÇAISE**

publié le 13/10/2025

DECISION DU PRESIDENT
Centre Communal d'Action Social de Soual
D2025 10 13-1

Article R.123-21
Du Code de l'Action Sociale et des Familles

Attribution d'une aide d'urgence

Monsieur Jean Luc Alibert, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Soual,

Vu la délibération 2023 07 du 19 octobre 2023 autorisant Monsieur le Président du CCAS de Soual à attribuer des aides d'urgence sans délibération spécifique et nominative préalable aux conditions suivantes :
- Etude du dossier de demande par le Président
- Montant de l'aide d'urgence inférieure ou égale à 2 000€ (deux mille euros)
- Compte rendu et explications détaillée sur l'aide attribuée à la prochaine réunion de CCAS

Considérant l'étude du dossier d'une habitante de Soual, confrontée à une situation personnelle et financière difficile ne lui permettant pas de financer les obsèques de son conjoint.

DECIDE

Article 1 - d'attribuer une aide exceptionnelle à une habitante de Soual d'un montant de 400€ correspondant à une partie des frais d'obsèques de son conjoint. La somme de 400€ sera directement mandatée par le CCAS de Soual à l'entreprise de pompes funèbres Vilotte et fils sur la base de la facture de l'habitante.

Article 2 - Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Article 3 - M. le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Soual le 13 octobre 2025,

Jean-Luc Alibert,

Président du du Centre Communal d'Action Sociale de Soual

MAIRIE DE SOUAL 81580

Mairie de Soual, 2 place d'Occitanie 81580 SOUAL : 05-63-75-52-49
* contact@mairie-soual.fr – site : mairie-soual.fr*